

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-:-

Nombre de conseillers
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

**L'an deux mil vingt-cinq,
le 26 juin** à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.
Date de la convocation : 17/06/2025
Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1^{ère} Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2^{ème} Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3^{ème} adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy et Mme ADET Florence
Excusé : M. TELLIER Adrien
Absent : M. LÉVEILLÉ David
Mme FAGNOT Cendrine a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/23 : **GARDERIE MUNICIPALE : Révision des tarifs -**

En accord avec les autres communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'E.R.V.E., soient Chéméré-Le-Roi, Saulges et Thorigné-en-Charnie, pour unifier les tarifs des garderies intercommunales mises à disposition des élèves à Saulges et à Saint-Pierre-sur-Erve,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ DECIDE de fixer les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2025, à :
- 2 € forfaitaire par élève le matin
 - 2 € forfaitaire par élève le soir

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,

